

# CTEC BRECHE — Diagnostic permanent des ECP et ECM, Révision du Schéma Directeur d'Assainissement

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action: N°2-12
DESCRIPTIF DE L'ACTION
Enjeux CTEC:  Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages  Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain  Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides  Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement  Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières  Communication et sensibilisation
Thématique de l'action : Réseaux d'assainissement, limiter et mesurer les débordements des systèmes d'assainissement par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orages
<mark>   s'agit:</mark> ⊠ Études □ Travaux □ Autres (précisez):
Action emblématique « eau et climat » : □ Oui ⊠ Non
Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : □ Oui □ Non
Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :  Dans l'état des lieux du SAGE, la Béronnelle présente un état mauvais. L'analyse des concentrations de 2000 à 2017 sur les différents paramètres physico-chimiques confirme ces altérations : qualité globalement dégradée sur le bilan oxygène, traduisant des pollutions organiques, ainsi que pour les nutriments. On observe également des pics de phosphore, d'ammonium, de nitrites et de HAP. Ainsi, le diagnostic du SAGE Brèche a mis en évidence une dégradation de la qualité de l'eau de la Béronnelle en traversée du territoire de la Communauté de Communes du Clermontois, liée notamment à l'impact des rejets d'eaux unitaires par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage. Afin de cibler les travaux prioritaires, il est primordial de réaliser le diagnostic permanent et de mettre à jour le Schéma Directeur d'Assainissement.
Localisation de l'action :
Commune ou territoire concerné : Les 19 communes de la Communauté de Communes du Clermontois  Coordonnées X : sans objet  Coordonnées Y : sans objet
Masses d'eau superficielle concernées : FRHR220-H2073000 (ruisseau de la Béronnelle) et FRHR220 (Brèche aval)
AAC / captage(s) concerné (s) :



## CTEC BRECHE — Diagnostic permanent des ECP et ECM, Révision du Schéma Directeur d'Assainissement

### Objectifs de l'action :

Identifier et quantifier les rejets d'Eaux Claires Permanentes et Eaux Claires Météoriques transitant par les réseaux d'assainissement et rejetées au milieu naturel. Mettre en place un programme d'action afin de les réduire significativement. Identifier et réduire les sources de micropolluants pouvant compromettre l'usage de la ressource. Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement de 2006.

#### Contenu de l'action :

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2020. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour les stations d'épuration de Breuil le Vert (22000 EH) et Breuil le Sec (6000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2006.

#### Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif
Emission de rapports automatiques de diagnostic permanent	0	2025
Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement		2025

### Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 15/06/2020

Durée prévisionnelle : 3 ans

#### Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 260 000 ⊠ Montant en € HT ☐ Montant en € TTC

	ЕСН	EANCIER ET MONT	ANT ANNUEL (Euro	os HT)	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
	50 000	130 000	80 000		

#### Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en € HT)	%
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE : Diagnostic Permanent des Eaux Claires Permanentes et Eaux Claires Météoriques et Mise à jour du SDA	208 000 € HT	80 %
Fonds propres (CC Clermontois)	52 000 € HT	20 %
Total	260 000 € HT	



## CTEC BRECHE — Diagnostic permanent des ECP et ECM, Révision du Schéma Directeur d'Assainissement

## **Autres observations:**

#### IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Communauté de Communes du Clermontois Adresse : 9 rue Henri Breuil Code postal : 60600 Ville : CLERMONT

N° SIRET: 246 000 376 00078

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Didier LEVERBE

Qualité : Directeur Général des Services Techniques

Téléphone : 03 44 50 85 00 Adresse mail : secretariat.technique@pays-clermontois.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES:

ANIMATION SUPRALOCALE (si existante): ...